

REGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL

Article 1 : Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville de Saintry-sur-Seine organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues de la commune.

Article 2 : Inscriptions

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Saintry-sur-Seine, après inscription obligatoire auprès de la mairie.

La participation est gratuite et s'effectuera :

- Sur internet en remplissant le formulaire d'inscription « Contactez nous »,
- Directement à l'accueil de la mairie en remplissant le formulaire papier.

Article 3 : Catégories

Les participants doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Maisons
- Catégorie 2 : Appartements (Balcons ou fenêtres)

Le jury établira un classement dans chacune de ces 2 catégories.

Article 4 : Critères de sélection

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- La qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble) ;
- Le sens artistique et l'originalité ;
- La visibilité de la rue

Les illuminations et décorations devront :

- Être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique ;
- Être visibles de la rue ou de la route entre 17h30 et 22h00.

Le passage du jury ne se fera qu'une seule fois et passera de manière aléatoire entre le 15 et le 17 décembre 2020. Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.

Article 5 : Résultats et remise des prix

Les résultats du concours seront annoncés le 18 décembre 2020 à 17h30 sur le parvis de la mairie. Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre des lots en cadeaux.

Article 6 : Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la ville de Saintry sur Seine.

Article 7 : Acceptation du règlement

Les participants, inscrits au concours d'illuminations et décorations de Noël des maisons et appartements, acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.